

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 15 juillet 2013**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire

MM. les adjoints Christian RICHERT, Xavier ULRICH, Jean- Nicolas GROSS
Mme la conseillère Brigitte BURGER

MM. les conseillers Norbert PONTA, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL, Michel ETTLINGER, Valentin GEBHARDT, Claude WEISS, Jacky HARTSTREISEL

Absents excusés : Mme Véronique ERNEWEIN qui donne procuration à M. Christian DIEBOLD

M. Philippe OBRECHT qui donne procuration à M. Christian RICHERT

M. Jacky JACOB qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER

M. Mathieu DURINGER qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS

M. Charles MEHL

Absent non excusé : M. Marc KLEIN

1) Convention pour la tonte des terrains de football

Mme le Maire rappelle que ce point avait été ajourné lors de la dernière séance du 1^{er} juillet 2013. Après une énième visite du maire au vice-président du Football-Club de Schwindratzheim, M. Marc BERNHARDT, ce dernier a réitéré la forte demande de l'association de vouloir trouver une solution avec la commune pour la tonte des terrains de football, au moins pour l'année en cours. Mme le Maire confirme également la proposition faite par le Club du montant de sa participation financière annuelle à l'entretien des espaces verts du site, qui se maintient à 2 400 € par an. Il est à considérer que cette proposition, même si elle double le montant versé jusqu' à présent, reste largement sous-évaluée par rapport au coût réel de la prestation, estimée entre 10 et 15 000 € par an, tout compris, en restant minimaliste. La municipalité prend également note du changement de personnes au sein du Comité du Club et prend acte des noms des personnes qui, outre le Président et le Vice-Président, seront le trait d'union pour les relations entre la commune et l'association. Il s'agit de MM. Jacky GROSS et Yannick ZECHEL.

Mme le Maire rappelle ensuite les termes de la convention qu'il est proposé d'adopter en accord avec les représentants du Football-Club et qui ne concernerait pour l'instant que l'année 2013 en attendant d'en rediscuter en 2014.

Pour M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire et délégué aux associations, la question reste posée, à savoir si la commune reprendra contact avec le FCS pour discuter de la suite des événements, avant l'échéance de la convention.

Après un tour de table où la parole est donnée à chaque conseiller et compte tenu de la proposition financière faite par le Club, il est décidé d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties sur les bases précitées, à savoir 2400 € pour l'année + 100 € par tonte supplémentaire demandée dans la semaine mais limitée à l'année en cours , soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 avec régularisation de la participation en fin d'année, compte tenu du premier acompte versé pour le 1^{er} semestre 2013 et dénonçant ainsi la convention du 26 mars 1996 qui courait jusqu'alors.

A compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil décide de revenir aux conditions d'entretien énoncées dans la convention historique de mise à disposition des terrains en 1963, qui laisse au Football Club de Schwindratzheim la charge de

l'entretien du site, englobant la tonte des aires de jeux et des abords, hormis les haies et arbustes qui l'entourent qui resteront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

2) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain bâti, situé 4 rue du Général Leclerc appartenant aux conjoints HUMANN, au profit de la SCI LECLERC représentée par M. Jean-Georges URBAN de SCHWINDRATZHEIM (Bas-Rhin) ;
- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché de mission de coordination SPS pour les travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim pour un montant de 3 297,37 € T.T.C. avec l'entreprise ACE BTP de NOGENT, agence de HAGUENAU (Bas-Rhin) ;
 - un marché de mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim pour un montant de 6 805,24 € T.T.C. avec l'entreprise QUALICONSULT d'ENTZHEIM (Bas-Rhin) ;
 - un marché de mission de diagnostic amiante et plomb pour les travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim pour un montant de 837,20 € T.T.C. avec l'entreprise ASPS de DAMBACH (Bas-Rhin) ;
 - un marché de mission de reconnaissance géotechnique pour les travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim pour un montant de 5 675,02 € T.T.C. avec l'entreprise ARCADIS de SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin) ;
- Logements collectifs de la gendarmerie : les travaux d'aménagements extérieurs ayant été réceptionnés, il a également été question de la tonte et de l'entretien des espaces verts. Faute de renouvellement de matériel par la gendarmerie, ce travail avait été laissé peu à peu à la commune. S'agissant d'une charge locative et la gendarmerie ne voulant pas engager des frais supplémentaires pour le paiement de charges, ce sera à la gendarmerie d'assurer à nouveau l'entretien des espaces verts du site.
- Rentrée scolaire : il faudra attendre le jour de la rentrée et un comptage précis des enfants scolarisés pour confirmer l'ouverture d'une troisième classe de maternelle.
- Etude sur les coulées de boue : La dernière réunion a eu lieu le 02 juillet et malgré la pression de l'aménageur NEXITY, l'étude devrait se réaliser sur un délai prévu de 4 mois. La prochaine réunion est programmée le 17 septembre 2013 pour un premier rendu des éventuelles solutions à entrevoir. Une fois que les emplacements des différents bassins de rétention seront positionnés, il y aura lieu d'acquiescer le foncier en conséquence. Rappelons que l'étude porte sur tous les bassins versants nord-ouest et pas uniquement sur ceux touchant la zone d'aménagement convoitée par NEXITY. Il a d'ailleurs été décidé d'élargir cette étude par avenant à l'ensemble des bassins versants nord impactant le village.
- Suite aux dernières coulées de boue du 04 mai et des problèmes de rétention d'eau sur des parcelles agricoles, un courrier a été adressé par M. Charles URBAN au maire de la commune. Une entrevue avec la SNCF a permis de constater les problèmes hydrauliques côté nord de la ligne de chemin de fer vers

Mommenheim. Le courrier a été transmis au Président de l'Association Foncière en vue de traiter le problème.

- Communauté de Communes du Pays de la Zorn : divers marchés ont été renouvelés. Celui concernant la gestion des structures périscolaires a été confié à l'ALEF, unique prestataire ayant répondu à l'appel d'offres. Pour les ordures ménagères, le marché du ramassage a été obtenu par SITA et la gestion des déchetteries reviendra à l'entreprise EDIPE. Le tout laissant entrevoir une hausse d'environ 3 € par habitant pour le fonctionnement de ces services.
- Lotissement « Le clos des Vergers » : le SCOTERS a émis un avis sur la demande de permis d'aménager déposée par l'aménageur NEXITY. Avis courant et commun dans ce type de dossier, rappelant l'obligation de compléter le projet par la création de 25% d'habitat intermédiaire, de respecter les 25 logements par hectare et de prévoir la mise en place de modes doux de déplacement à l'intérieur de la zone.
- M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire fait part des remerciements adressés à la commune par M. Olivier GUERARD animateur, au nom de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la mise à disposition du site de la salle polyvalente lors du RAID AVENTURE, qui a pu se dérouler dans de très bonnes conditions, grâce aussi à la météo estivale.
- Lotissement « Les Terrasses de la Zorn » : la date retenue pour le début des fouilles est fixée au 19 août 2013.

Séance close à 21h50.